

ANNEE 1963

-:-:-

LE CHEF DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE,

VU l'Ordonnance N° 1/GPRD du 28 Octobre 1963 portant
suppression d'institutions et formation du Gouvernement
Provisoire de la République ;

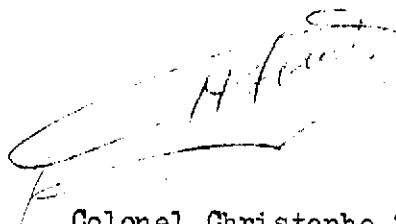
Le Conseil des Ministres entendu,

D É C R Ê T E :

Article 1er - Monsieur Arsène KINDE, Directeur de Cabinet du Chef du
Gouvernement Provisoire, est nommé cumulativement avec ses fonctions
actuelles, Directeur de la Sûreté Nationale, en remplacement de
Monsieur Alfred BOSSOU qui demeure Préfet du Département du Sud-Est.

Article 2 - Le présent décret qui prendra effet pour compter de la
date de sa signature, sera enregistré, publié et communiqué partout
où besoin sera.

COTONOU, le 13 Novembre 1963



Colonel Christophe SOGLO

Ampliations :

Présidence	6
MAIS	4
Sûreté Nationale	4
DP	2
CF	2
SGG	4
Intéressés	2
JORD	1